

Le point conseil budget

Des Conseillères en économie sociale et familiale (CESF) reçoivent en cas de difficultés financières passagères ou non, aident à la gestion budgétaire pour la réalisation de projets (départ en vacances), peuvent proposer un accompagnement budgétaire selon la situation (surendettement...).



Les C.E.S.F. organisent des actions collectives en lien avec l'actualité et les difficultés rencontrées par les habitants : maîtrise de sa consommation énergétique, gestion budgétaire...

L'accueil est possible, sur rendez-vous, lors des permanences à la Maison des Droits Jeanne Chauvin, Maison Pour Tous Jacques Marguin...

De quoi s'agit-il ?

Le Point conseil budget est un service ouvert à tous. Un professionnel est à votre écoute pour vous donner des conseils confidentiels, gratuits et personnalisés concernant la gestion de votre budget.

Dans quelles situations ?

Le Point conseil budget vous informe et vous conseille lorsque :

- Vous souhaitez améliorer la gestion de votre budget, dans le but de retrouver un équilibre financier.
- Vous rencontrez une situation financière difficile (baisse de vos revenus, augmentation de vos charges, endettement ou surendettement...)
- Vous souhaitez anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle

Qui peut en bénéficier ?

Toute personne majeure résidant à Villeparisis et souhaitant obtenir des conseils personnalisés sur sa situation financière ou des informations générales sur la gestion du budget.

Comment fait-on la demande ?

En prenant rendez-vous par téléphone ou par mail auprès du Centre communal d'action sociale de Villeparisis.

Quel est l'objectif ?

Améliorer et stabiliser votre situation budgétaire.

Où trouver les permanences ?

Espace Marcel Lecomte

114 avenue du Général de Gaulle

MPT Jacques Marguin
3 chemin de la Couronne

LCR Boisparisis
12 rue des Platanes
Maison des droits Jeanne Chauvin
18 avenue des Chênes



Infos pratiques

En 2023, 66 personnes ont été accompagnées par le PCB.